

Concours

SAINT-HYACINTHE RECHERCHE VOS PLUS BELLES PHOTOS

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 20 juillet 2018 – La Ville de Saint-Hyacinthe lance officiellement son cinquième concours photo sur sa page Facebook, intitulé « Saint-Hyacinthe en été ». Envoyez-nous vos plus belles photos d'un lieu ou d'une activité que vous aimez à Saint-Hyacinthe. Vous avez jusqu'au 30 août pour nous transmettre un maximum de 3 photos par personne.

Dans la semaine du 3 septembre, les photos reçues par courriel seront publiées avec le nom de chaque auteur dans un album nommé « Saint-Hyacinthe en été ». Les participants se verront donc attribuer le crédit photo de leurs œuvres. Tous les abonnés seront invités à voter pour leurs photos préférées en utilisant la mention « J'aime » sur Facebook.

En date du 20 septembre 2018, l'auteur de la photo qui aura récolté le plus de « J'aime » recevra un chèque-cadeau de 50 \$ des Galeries St-Hyacinthe. Les meilleures photos pourront également être utilisées dans diverses publications de la Ville et pourraient être choisies comme photo officielle des prochains bulletins municipaux « Au rythme de Saint-Hyacinthe » et « Le Loisir ». Tous les règlements du concours se trouvent au www.ville.st-hyacinthe.qc.ca, dans la section « À surveiller ».

Faites-nous parvenir vos photos prises à Saint-Hyacinthe durant la période estivale, à communications@ville.st-hyacinthe.qc.ca avec l'objet « Concours photo » ainsi que le lieu et la date de la photo. Vous pouvez utiliser des fichiers compressés ou utiliser le logiciel [WeTransfer](#).

– 30 –

Source : Direction des communications
450 778.8304

RÈGLEMENTS DU CONCOURS « SAINT-HYACINTHE EN ÉTÉ »

Conditions de participation :

- Le concours s'adresse aux résidents de Saint-Hyacinthe;
- Chaque résident peut envoyer **un maximum de 3 photos**;
- Les photos doivent avoir été prises durant la période du printemps et représenter un lieu ou une activité à Saint-Hyacinthe;
- Les photos doivent respecter la [réglementation municipale](#). Par exemple, une photo d'un chien dans un parc ou espace vert où sa présence est interdite ne sera pas acceptée;
- Obtenir le consentement des personnes sur votre photo.

Transmission des photos :

- Les photos doivent être transmises **avant le 30 août** à **communications@ville.st-hyacinthe.qc.ca** avec l'objet « Concours photo »;
- L'auteur, la date et l'endroit doivent accompagner chaque photo ainsi que le nom des personnes sur la photo (s'il y a lieu).
- Les photos doivent être transmises en format JPEG haute résolution;
- Il est recommandé d'utiliser le logiciel [WeTransfer](#) pour envoyer une photo dont la taille dépasse la limite permise par courriel;
- En transmettant vos photos, vous acceptez qu'elles soient utilisées par la Ville de Saint-Hyacinthe dans ses publications.

Vote :

- Les photos seront publiées sur la [page Facebook](#) de la Ville de Saint-Hyacinthe au courant de la **semaine du 18 juin** dans un album nommé « Saint-Hyacinthe au printemps »;
- Les abonnés de la page Facebook sont autorisés à voter pour plus d'une photo;
- L'auteur de la photo ayant récolté le plus de « J'aime » en date du **20 septembre, à 16 h**, recevra un chèque-cadeau de **50 \$ aux Galeries de St-Hyacinthe**;
- Si une photo ne correspond pas aux critères, la Ville de Saint-Hyacinthe se réserve le droit de ne pas la publier.